

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 09 Avril 2024

Convocation du 02 avril 2024

N° 2024_04_019

Objet : Finances – Acquisition pour un euro symbolique du site dit de « l'ancien collègue » de Vallon Pont d'Arc

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC salle du Conseil communautaire sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI,

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 35 abstention : 3

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10

Vu la délibération DE 39/2024 du Conseil municipal de Vallon Pont d'Arc en date du 8 avril 2024 approuvant la cession immobilière pour 1€ symbolique du site dit « Ancien collègue », sis boulevard Peschaire-Alison 07150 Vallon Pont d'Arc,

CONSIDERANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Le Président expose que les services de la CCGA occupent aujourd'hui près du tiers de la surface de l'ancien collègue de Vallon Pont d'Arc par bail emphytéotique (cuisine centrale) et convention de mise à disposition (ALSH). Un diagnostic bâtimentaire, réalisé dans le cadre du programme « Petites villes de demain », montre que la structure du bâtiment est saine et qu'il est pertinent d'envisager un projet de rénovation. A l'occasion du Conseil municipal du 8 avril 2024, la Commune de Vallon Pont d'Arc a délibéré a sur le principe d'une cession pour 1€ symbolique à la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés, 35 voies pour et 3 abstentions (Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX – Gérard MARRON)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024_04_019-DE

SLOW

Approuve l'acquisition du site dit de « l'ancien collège », sis boulevard Peschaire-Alison 07150 Vallon Pont d'Arc, pour 1€ symbolique, hors frais notariés ;

Autorise, le Président à prendre toutes les mesures utiles à son application et à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président

La secrétaire de séance

Luc PICHON



Monique MULARONI